

Salaires horaires minima

au 1er juillet 2017

Indice janvier 2016 : 100,66
(bloqué à Mars 2015)

Indice janvier 2017 : 102,05

Accord sectoriel 2017-2018 : 1,10%

Catégories professionnelles	Tension	38,00 h/sem.	38,50 h/sem.	39,00 h/sem.	40,00 h/sem.
A.1. Manœuvre	100	12,18 €	12,07 €	11,92 €	11,70 €
A.2. Manœuvre (6 mois d'anc. entreprise)	105	12,79 €	12,67 €	12,52 €	12,29 €
B.1. Manœuvre Spécialisé	111,5	13,58 €	13,46 €	13,29 €	13,05 €
B.2. Manœuvre Spécialisé (6 mois d'anc. dans la catégorie)	116,5	14,19 €	14,06 €	13,89 €	13,63 €
C. Ouvrier qualifié 2 ^{ème} classe	122,5	14,92 €	14,79 €	14,60 €	14,33 €
D. Ouvrier qualifié 1 ^{ère} classe	130	15,83 €	15,69 €	15,50 €	15,21 €
E. Ouvrier hors catégorie	140	17,05 €	16,90 €	16,69 €	16,38 €

Prochaine adaptation :

Prochaine indexation: février 2018

(*) uniquement possible moyennant jours de compensation.

généralisation des 38,50 hrs/sem. dans le secteur au 01/09/2000 - généralisation des 38,00 hrs/sem. dans le secteur
Depuis le 1er avril 1991, la catégorie professionnelle doit obligatoirement apparaître sur la fiche de paie.